

SMP/DB-ST

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2022

CM20221219-59

TRAVAUX

Réhabilitation de l'Excelsior – Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2 (maçonnerie, gros œuvre)

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, expose :

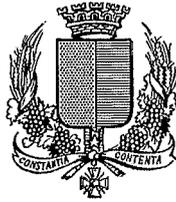
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux (hors lot n° 13),
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2022 autorisant le Maire à signer le marché de travaux du lot n° 13,

Le projet de transformation de l'ancien cinéma l'Excelsior est en cours de réalisation.

Pour rappel, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises : 2:AM ARCHITECTURE/ PR'ÉCO/ GUIVIBAT/ COGIFLUIDE/ ORFÉA ACOUSTIQUE pour un montant de 140 360,00 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 19 mai 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux suivants pour un montant total de 1 163 332,30 € HT (1 395 998,76 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1. Désamiantage	LEI DESAMANTAGE (74200 Thonon-les-Bains)	26 899,00 €
2. Maçonnerie, gros œuvre	COMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE - GILETTO - Agence locale (74500 Publier)	360 000,00 €
3. Charpente bois, couverture tuiles, zinguerie	Groupement FAVRAT Construction bois / Ferblanterie Thononaise (74550 Orcier)	104 349,83 €
4. Etanchéité	MG Etanchéité (74200 Thonon-les-Bains)	17 000,00 €
5. Menuiserie aluminium, métallerie	Métallerie PELLET (74550 Perrignier)	55 683,20 €
6. Menuiserie bois	VERGORI et Fils (74200 Allinges)	106 656,00 €
7. Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus	BONDAZ Charles et Fils (74200 Thonon les Bains)	78 219,06 €
8. Carrelage, faïence	BOUJON Denis (74200 ANTHY)	9 501,60 €
9. Sols souples	Jean-Marie JACQUET et Cie (nom commercial : SOLS CONFORTS 74200 Thonon les Bains)	17 141,40 €
10. Fauteuils salle de spectacle	SIGNATURE F (24110 Saint-Astier)	102 520,00 € (Offre de base)
11. Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	Groupement AQUATAIR / VENTIMECA (74140 Sciez-sur-Léman)	116 984,27 €
12. Electricité	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	76 844,74 €
13. Equipement audiovisuel	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	91 533,20 €



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.

Concernant le lot n° 2, suite aux premières démolitions, certains aléas imprévus sont apparus. En effet, plusieurs points sensibles au niveau structurel ont été identifiés, notamment :

- la composition des murs avec un amalgame de matériaux (moellons, parpaings, trous mal rebouchés,...), la présence de fissures traversantes des façades et la présence de micro-fondations ou l'absence de fondation pour certains murs (mur mitoyen côté bâtiment "contrôle technique", mur arrière côté cour) ont engendré la démolition et reconstruction de murs (rue de la paix et côté cour intérieure copropriété) avec fondations ou reprise en sous-œuvre,
- l'enchevêtrements de structures (angle côté cour, cellier des voisins appuyés sur une bûche elle-même calée sur un IPN traversant le bâtiment, marches des escaliers posées directement sur les parpaings des murs d'échiffre) : il a été nécessaire de réaliser 2 micro-pieux supplémentaires, une longrine et un poteau pour soutenir la portion d'IPN restante qui sera noyée dans la maçonnerie maintenant la construction voisine.

D'autres aléas de chantier ont par ailleurs été mis à jour :

- une grande partie du dallage existant a été déstabilisée par les différentes actions compromettant la bonne tenue du dallage supportant le futur carrelage,
- il a été constaté l'absence d'un enduit sur mur mitoyen en pierre ne permettant pas d'assurer l'étanchéité,
- la découverte d'une cavité voûtée sous les gradins (au droit de futures fondations),
- la découverte d'une ancienne cuve à fioul au droit de l'issue de secours.

La bonne gestion de ces aléas a nécessité certains travaux supplémentaire au lot n°2 pour un montant total de 81 425,38 € HT, soit 97 710,46 € TTC.

L'ensemble des coûts en résultant est détaillé dans l'avenant annexé à la présente délibération.

Ainsi, le montant de ce marché, initialement de 360 000,00 € HT est portée à la somme de 441 425,38 € HT (hors application de la clause de révision de prix), soit 529 710,45 € TTC. Ainsi, l'avenant entraîne une augmentation du marché de + 22,62 %.

Par conséquent, le bilan de l'opération s'établit désormais comme suit :

*Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	59 249,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	<i>9 430,00 €</i>
<i>Frais de curage</i>	<i>34 500,00 €</i>
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	<i>3 360,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>2 527,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>6 432,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
*Honoraires du maître d'œuvre	140 360,00 €
*Travaux	1 163 332,30 €
* Avenant 1 au lot n°2	81 425,38 €
* Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre au 29 novembre 2022	2 763,53 €
* Révision des prix des de travaux, tous lots confondus au 29 novembre 2022	1 076,46 €
Total HT :	1 448 206,67 €
TVA 20 %	289 641,33 €
Total TTC	1 737 848,00 €

Solde de l'enveloppe "Divers et imprévus" (pour rappel, 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre et des travaux, soit 65 184,62 € HT)	-24 440,75 €
Montants dépensés dans cette enveloppe	89 625,37 €
<i>Frais de maîtrise d'ouvrage (diagnostics préalables et frais d'huissier)</i>	<i>4 360,00 €</i>
<i>Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre arrêtée au 29 novembre 2022</i>	<i>2 763,53 €</i>
<i>Révision des prix de tous les marchés de travaux arrêtée au 29 novembre 2022</i>	<i>1 076,46 €</i>
<i>Avenant n° 1 au lot 2</i>	<i>81 425,38 €</i>

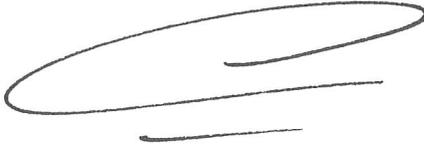
Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 2 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 35 voix pour et 2 abstentions (Madame BAUD-ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.